

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

Mise à jour du tableau des emplois

Suite au transfert de Jean-Claude GOLLIET, technicien territorial, à GRAND ANNECY depuis le 1^{er} janvier 2017, le conseil municipal a mis à jour le tableau des emplois.

SYANE programme 2017 Gros Entretien de Reconstruction (GER) : mode de financement

Dans le cadre de son programme EPURE, le SYANE accompagne les communes pour les travaux de rénovation des installations existantes, peu performantes et énergivores. Il accompagne les communes qui s'engagent dans le schéma pluriannuel de rénovation, préconisé à l'issue du diagnostic Eclairage Public et assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Gros Entretien et Reconstruction (GER).

Les travaux de remplacement des lampes à vapeur de mercure haute pression sont soutenus à 40% par le SYANE.

Ces sources, particulièrement énergivores, sont interdites à la commercialisation depuis le mois d'avril 2015. La commune s'est engagée à remplacer ces lampes sur deux ans. Le conseil municipal a confirmé le principe de l'autofinancement des programmes 2017 et 2018.

Compte de gestion et compte administratif du budget de l'eau 2016

Le conseil municipal a approuvé le compte de gestion 2016 établi par le Comptable du Trésor pour lequel le résultat de clôture 2016 est la reprise exacte de l'excédent dégagé par le compte administratif 2016.

Le compte administratif présente un résultat de clôture de fonctionnement de 163 194,97€ et un résultat de clôture d'investissement de 2 868,97€.

Secteur « centre du village » - instauration d'un périmètre d'étude

Le conseil municipal a instauré un périmètre d'étude dans le centre du village au titre de l'article L'424-1 du code de l'urbanisme et a décidé que la procédure du sursis à statuer pourra être appliquée à toute demande d'autorisation de travaux, construction ou installation à l'intérieur de ce périmètre. La délibération est affichée en Mairie pendant un mois et publiée dans un journal d'annonces légales (Dauphiné Libéré).

Secteur « Clos Chevallier » - instauration d'un périmètre d'étude

Le conseil municipal a instauré un périmètre d'étude dans le secteur du Clos Chevallier au titre de l'article L'424-1 du code de l'urbanisme et a décidé que la procédure du sursis à statuer pourra être appliquée à toute demande d'autorisation de travaux, construction ou installation à l'intérieur de ce périmètre. La délibération est affichée en Mairie pendant un mois et publiée dans un journal d'annonces légales (Dauphiné Libéré).